



SECRETARIAT PERMANENT

**Procès verbal de l'Assemblée Générale du CCM**

Libreville, le 16 Février 2017

Il s'est tenu le jeudi 16 février 2017, une Assemblée Générale du CCM dont l'objectif visait à examiner les contours de l'opportunité de financement offerte par le Fonds Mondial pour la continuité du Programme Tuberculose pour la période 2019-2021. Au cours de cette rencontre, il s'est agi également de procéder à l'évaluation des six (6) critères d'éligibilités du CCM et à la validation du plan annuel de renforcement de capacités et du plan d'action du CCM 2017.

Conformément à l'agenda proposé à l'ordre du jour, les discussions ont portées sur les points suivants :

- 1. Adoption et validation du Procès Verbal de l'AG du 22 Décembre 2015.**
- 2. Présentation de la politique de prévention et de gestion des conflits d'Intérêts et des mécanismes d'application.**
- 3. Nouvelle allocation du Fonds Mondial pour le prochain cycle de financement 2019-2021.**

Positionnement du CCM pour la reconduction du programme TB

Discussion sur :

- L'engagement du financement de contrepartie nationale de la subvention TB 2016-2018
  - Les indicateurs de performance annuels du CCM.
- 4. Examen et validation de l'auto-évaluation des critères d'éligibilités du CCM et du Plan d'amélioration 2017.**
    - Présentation de l'auto-évaluation du CCM.
    - Présentation du Plan d'amélioration 2017
    - Présentation du Plan d'actions 2017
  - 5. Signature du Plan d'amélioration et des Formulaires d'acceptation de la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.**

Au cours de cette rencontre, le Président du CCM, le **Pasteur Louis Gaspard OBIANG** a tenu préalablement à adresser au nom du Bureau du CCM aux participants, les vœux les meilleurs pour cette année 2017. Rappelant le contexte de la tenue de cette Assemblée Générale, il a expliqué que cette dernière avait été convoquée en vue de permettre au CCM de répondre à l'offre de financement du Fonds Mondial dans le cadre de la continuité du programme Tuberculose et de soumettre dans les meilleurs délais les résultats de l'autoévaluation des critères d'éligibilité du CCM.

En effet, suite à une correspondance du Fonds Mondial datée du 16 Décembre 2016, le Président du CCM a été informé du montant du financement alloué au Gabon pour l'unique composante Tuberculose dans le cadre du prochain cycle de financement dont la valeur se chiffre à **1 247 540 euros**. Etant invité à se prononcer en faveur ou non de la reconduction du programme Tuberculose, un examen des conditions préalables à l'instar du respect des engagements de contrepartie et la capacité de mise en œuvre du Bénéficiaire Principal ont été abordés.

Justifiant également cette rencontre par le fait que le Bénéficiaire Principal devait procéder le 15/02/2017 à l'envoi au Fonds Mondial du 1<sup>er</sup> PUDR de la subvention Tuberculose, il a indiqué que l'Unité de Gestion du Projet TB aurait à s'expliquer à ce propos.

Les points inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés par l'Assemblée générale.

#### **1- Adoption et validation du Procès Verbal de l'AG du 22 Décembre 2015**

Le Président de séance a demandé à Monsieur le Secrétaire permanent du CCM, **M Louis Simplicie NGOMA** de faire un bref rappel des points débattus au cours de l'AG du CCM du 22 décembre 2015 et leurs évolutions. M le Secrétaire Permanent a rappelé qu'il était question à cette période d'évaluer le niveau de préparation de mise en œuvre du Bénéficiaire Principal. Par ailleurs, il a souligné que cette Assemblée Générale avait été la seule convoquée durant cet interval, compte tenu du fait que le Bureau du CCM et le Comité de Suivi Stratégique (CSS) avaient reçu le mandat de suivre et d'accompagner le Bénéficiaire Principal. Au cours de l'année 2016, le BP a essentiellement travaillé à satisfaire aux conditions suspensives indiquées dans la lettre de cadrage du Fonds Mondial. Sans la levée de ces conditions aucune mise en œuvre n'était possible.

A cet effet, au cours de cette même période, le Bureau du CCM a entrepris auprès du Ministre de la Santé une série de rencontres en vue de résoudre le problème de gestion financière non conforme du BP relevé par le Fonds Mondial. Cette situation qui a duré près de six mois a occasionné un important retard dans le démarrage de la mise en œuvre. De plus, le Bureau s'est engagé aux côtés du BP pour mobiliser des Assurances techniques pour l'élaboration des Manuels de procédures administratives, financières, comptables et programmatiques du BP et des SB ainsi que pour lui assurer l'accompagnement constant du Comité de Suivi Stratégique.

Invité à cette assemblée générale, le Conseiller économique de la Primature, **Monsieur Symolin ONDO METO'O** s'est interrogé sur les raisons du retrait de la subvention du Fonds Mondial de la Trésorerie Spéciale plus précisément des comptes de la Caisse de Dépôt et de Consignation

(CDC). Car selon, ce dernier, le Fonds Mondial à l'instar des autres partenaires multi et bilatéraux (AFD etc.) devrait être emmené à accepter ces nouvelles dispositions de notre système national de finances publiques. Il a assuré que l'Etat demeure conscient de la nécessité de travailler au renforcement de son système de finances publiques et met actuellement tout en œuvre pour rendre systématique la gestion des financements extérieurs par la Trésorerie Spéciale.

En réponse à cette interrogation, le Président du CCM a tout simplement rappelé que le financement du Fonds Mondial qui est un don ne rentre pas dans la catégorie de financement géré par la Trésorerie spéciale à savoir les financements d'emprunts et de contrepartie de l'Etat. A cela s'ajoutait l'impossibilité pour le Fonds Mondial d'auditer les comptes du BP et l'existence des filtres supplémentaires avant tout décaissement qui constituaient des entraves à la mise en œuvre des activités.

Toutefois, **le Dr NKOGHE Dieudonné**, Conseiller du Ministre de la Santé et de la Population a estimé qu'il serait tout de même souhaitable que les pouvoirs publics informent officiellement le Fonds Mondial de cette mesure pour s'arrimer au nouveau contexte du système national de finance publique.

En appui aux propos du Président du CCM, **Mr Gabriel NGOMA**, Coordonnateur de l'UCP a précisé que l'une des raisons qui ont emmené le Ministre du Budget a concédé au retrait des Fonds de la subvention TB des livres de la CDC, est le fait que cette banque ne répond pas à des critères d'institution financière internationale.

Au terme de ces échanges, le Procès verbal de l'AG du 22 Décembre 2015 a été validé à l'unanimité.

## **2 – Présentation de la politique de prévention et de gestion des conflits d'Intérêts et de ses mécanismes d'application.**

Dans le but de se conformer au sixième critère d'éligibilité des CCM qui indique que tout CCM doit disposer d'une politique de prévention et de gestion de conflit d'intérêt et veiller à sa mise en œuvre, une présentation de cette politique élaborée avec l'appui du comité de suivi stratégique et d'Expertise France a été faite par le Président du CCM.

Au cours de celle-ci, le Président du CCM a édifié l'assistance sur la notion de conflit d'intérêts et exprimé de façon détaillée les raisons qui ont conduit le Fonds Mondial à exiger l'élaboration d'une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts et de veiller au respect de sa mise en œuvre par tous les membres du CCM. Plusieurs points précis ont été abordé au nombre desquels le cadre d'application de la politique, les cas de figure de gestion de conflit d'intérêt, les types de conflit d'intérêt (potentiel, apparent et réel), les mécanismes d'application de gestion de conflit d'intérêt au cours des différentes réunions du CCM, la document et les informations devant figurées dans tous les procès verbaux du CCM.

Cet exposé a conduit à l'appropriation de la politique de prévention et de gestion de conflit d'intérêt ainsi qu'à la signature du Formulaire d'acceptation de ladite politique. Pour se

conformer entièrement à ce sixième critère, le CCM devra veiller à la mise en place d'un comité restreint qui devra faire appliquer ladite politique au cours des prochaines assemblée générale du CCM par tous les membres titulaires et suppléants du CCM.

### **3. Nouvelle allocation du Fonds Mondial pour le prochain cycle de financement 2019-2021.**

Avant de recueillir les avis et commentaires des membres du CCM sur l'opportunité de financement offerte par le Fonds Mondial afin de soutenir le Gabon dans la continuité de la mise en œuvre de son Programme Tuberculose pour la période 2019-2021, une présentation de nouvelle allocation financière a été faite par M le Secrétaire Permanent. De celle-ci, nous retiendrons que ce nouveau modèle de financement propose aux différents pays trois types de financement : les demandes de financement élargies ou complète, les financements restreints adapté aux besoins des pays et des financements axés sur continuité des Programmes. Ensuite, il a informé l'assistance du montant de l'enveloppe allouée au Gabon qui s'élève à 1 247 520 euros. Il a par la suite, énoncé les conditions d'accès à ce financement à savoir :

1. Le respect des exigences de cofinancement à hauteur de 20% de la somme allouée au pays.
2. L'organisation du processus du Dialogue national avec la participation de toutes les parties prenantes.
3. L'élaboration de la Note conceptuelle pour la continuité des programmes
4. L'évaluation des critères d'éligibilité du CCM

Au regard du contexte de l'élaboration du rapport de progrès et de la difficulté de disposer des données relatives au financement de la contrepartie nationale dans le cadre de la subvention en cours, M le Secrétaire Permanent s'est appesanti sur l'obligation pour la partie nationale y compris le CCM de fournir la preuve du respect des engagements financiers pris avec le Fonds Mondial et notifié dans l'Accord cadre.

De plus, il a encore rappelé que le non respect des précédents engagements de cofinancement figurant à la note conceptuelle TB pourrait emmener le Fonds Mondial à réduire le montant de la subvention existante qui provoquerait un profond déséquilibre de la cohérence du projet. D'où la nécessité pour le BP de mettre à la disposition du Fonds Mondial les informations liées à l'exécution de l'engagement à financer la lutte contre la Tuberculose. Il a outre, informé l'assistance des démarches entreprises par le CCM pour disposer de ces informations : des courriers de demande d'information adressés au Ministre délégué à l'Economie et de la Prospective et au Directeur Centrale des Affaires Financières du Ministère de la Santé.

A titre de rappel, les engagements de financement de contrepartie du Gabon pour la période de 2015 à 2018 sont respectivement de : 3,52 M d'euros ; 3,71M d'euros ; 3,93 M d'euros ; 3, 47 M d'euros. Enfin, il a présenté les étapes indispensables à la préparation pour la soumission de la note conceptuelle de la continuité du programme tuberculose.

Selon la présentation, le processus d'élaboration de la note conceptuelle pour la continuité des programmes devrait prendre environ 8 mois et la soumission intervenir à la date du 31 mars 2018 en respectant les étapes ci-après :

1. La discussion sur la position du CCM concernant l'offre de financement du FM pour la période 2019-2021.
2. La mise en place du comité technique
3. L'élaboration de la feuille de route
4. Les demandes d'assistance technique
5. La validation de la liste des parties prenantes
6. Le partage des documents aux parties prenantes
7. Lancement d'un communiqué officiel pour le Dialogue national
8. L'organisation d'un atelier sur la priorisation des besoins de financement pour la reconduction du programme
9. Organiser un atelier d'analyse programmatique et financier pour la reconduction du programme
10. L'élaboration de la Note conceptuelle tuberculose
11. L'élaboration des documents contractuels avec le Fonds Mondial (Grant Making).
12. Signature de l'Accord de confirmation de financement pour la continuité du programme.

Plusieurs réactions ont été notées au terme de cette présentation.

Le Président du CCM a exprimé sa profonde déception à l'annonce de l'allocation de la somme allouée au Gabon exclusivement destinée à la continuité du Programme Tuberculose. Il estime que cette décision résulte de la mauvaise gestion de la subvention en cours qui de ce fait a conduit à l'anéantissement des efforts de préparation du Programme Paludisme pour la gestion d'une éventuelle subvention.

Pour avoir pris part à l'atelier organisé par Roll Back Malaria sur les prochaines demandes de financements au FM dans le cadre du nouveau cycle de financement, organisé du 13 au 16 Décembre 2016 à Dar es Salam en Tanzanie, le **Dr Ghislaine NKONE ASSEKO**, Point Focal TB, VIH et Paludisme à l'OMS a précisé que cette rencontre était exclusive à la composante Paludisme. L'annonce des nouvelles allocations ayant intervenue au cours de cet atelier, la délégation gabonaise ainsi que celle de la Guinée équatoriale non éligibles pour cette composante ont été de ce fait exclues des travaux. Elle a par la suite expliqué à l'assistance que le positionnement du Gabon pour la continuité du programme tuberculose signifie que les axes stratégiques et les modules d'intervention sont connus d'avance et que le processus d'élaboration de la Note conceptuelle sera moins astreignant.

Reprenant la parole, le Président du CCM a invité l'Assemblée Générale à se prononcer sur cette nouvelle opportunité de financement du Fonds Mondial afin de pouvoir lui permettre de répondre Secrétariat général du Fonds Mondial.

Tout en rappelant à nouveau la nécessité de respecter les engagements de contrepartie de financement aussi bien pour la subvention en cours que le prochain financement, Monsieur le Secrétaire Permanent a tout de même rappelé que le Fonds Mondial reste un organisme de négociation avec lequel, le Gabon se doit de communiquer même si le niveau d'exécution des

dépenses de l'Etat en matière de tuberculose ne sont pas à la hauteur des engagements pris. Une correspondance présentant la situation des engagements devra être préparée par le BP.

**Le Conseiller à la Primature** s'est étonné de la déception exprimée par le Président du CCM et a affirmé que celui-ci aurait dû être le premier à percevoir les signaux de cette débâcle. Il a exprimé sa vision de la méthode employée par le Fonds Mondial qui a été déterminante pour l'allocation de la subvention Tuberculose du prochain cycle de financement. La mise en œuvre du projet en cours n'ayant pas été satisfaisante, il ne pouvait être accordé au Gabon qu'un financement inférieur au précédent.

S'agissant du financement de contrepartie nationale, le Conseiller à la Primature a recommandé à l'UCP de s'appliquer à entretenir une saine collaboration avec les institutions auxquelles elle doit nécessairement se référer pour disposer de données à soumettre d'un point de vue contractuel au Fonds Mondial. S'appuyant sur une évaluation faite par le gouvernement il a affirmé que le taux de déblocage des dons reçu par le Gabon se situe à moins de 30%, notamment en raison de la non appropriation des procédures des partenaires et de l'incapacité à mobiliser les fonds de contrepartie. Déplorant l'absence à ces assises de la Direction Générale de la Dette qu'il a décrite comme principale structure apte à renseigner sur l'encours de l'Etat, il est revenu sur la nécessité pour le BP de clairement définir les difficultés rencontrées pour parvenir à la mobilisation des fonds de contrepartie.

Le Directeur de la Communication à la Croix Rouge, **Mr Léon Omer MBOUMA**, a insisté sur la nécessité de ne pas s'écarter de la problématique à laquelle l'Assemblée Générale est appelée à se prononcer, à savoir l'acceptation ou non de cet offre de financement par la soumission d'un Note Conceptuelle au Fonds Mondial. Estimant que le pays n'a pas à s'engager si des prés requis ne sont pas établis, il s'est interrogé sur la possibilité de différer la décision du CCM en attendant de procéder à un état de lieux complets du projet en cours.

Abordant la question du cofinancement, il a demandé au BP de s'exprimer sur l'existence d'une traçabilité du respect de l'engagement de contrepartie, ainsi que sur les dispositions prises pour corriger les goulots d'étranglement de la mise en œuvre de l'actuel projet TB. Regrettant que l'Etat Gabonais soit devenu familier du non respect de ses obligations, il a rappelé que celui-ci s'était engagé à l'élaboration d'un Plan de renforcement de son système d'information sanitaire qui a été soumis par le CCM et validé par le Fonds Mondial lors de la demande de reconduction de la subvention VIH round 8. Sauf que celui-ci n'a jamais été mis en œuvre faute de financement national.

Le Représentant de l'UNICEF **Mr Jacques BOYER** a souhaité savoir comment était intervenu le choix des modules suivants lesquels le financement pour la reconduction de Programme devra être investi.

Pour répondre à cette question le **Point Focal OMS** a expliqué que dans le cadre de la continuation de programme, le Fonds Mondial prenait soin d'orienter le choix des modules et thèmes à cause du niveau de performance.

*CAF*

Pour sa part, le **Dr Benjamin OLLOMO**, membre du Comité Stratégique, représentant le CIRMF a de son point de vue estimé qu'il serait plus avantageux de s'impliquer dans la mise en œuvre du programme 1.

En revanche, le Président du CCM s'est ému de la situation des malades de la Tuberculose au Gabon, de la progression sous nos cieux des formes les plus virulentes de cette pathologie et a rappelé à tous la notion du devoir de responsabilité à l'égard des bénéficiaires directes des subventions du FM. Revenant sur les preuves du respect des engagements de cofinancement attendues du FM, il a affirmé qu'une simple stratégie de surveillance aurait permis d'endiguer cette difficulté et a par conséquent sollicité du Coordonnateur de l'UCP des explications à ce propos.

En guise de réponse, Mr **Gabriel NGOMA**, a affirmé s'être rapproché du service des comptes nationaux pour avoir le détail de l'investissement effectué par le gouvernement pour lutter contre la Tuberculose. Cette collaboration ayant abouti à la production d'un rapport en cours de finalisation.

Prenant la parole, le **Dr Anne-Marie ANTCHOUET**, DGS a reconnu tout l'engagement du CCM qui a toujours tenu à s'informer de façon formel ou informel des difficultés de la mise en œuvre éprouvé par le BP. Elle a par ailleurs indiqué que la traçabilité de la contrepartie nationale peut être faite à travers les dépenses et règlements du PNLT et des autres services rattachés fournis par le Trésor public. Elle a informé l'assistance qu'une dotation de 100.000.000 FCFA a été faite au cours de l'année 2016. Elle a indiqué que le devoir du pays est de procéder à la rédaction de la Note Conceptuelle compte tenu du fait que l'on ne peut envisager ou prévoir l'avenir. Puis, elle a exhorté le Président du CCM a convoqué une rencontre de haut niveau au cours de laquelle des conditions et échéances seront posés comme préalable à l'acceptation de ce financement.

**Le Conseiller du Ministre de la santé** a fait observer qu'en l'état actuel, le plus haut niveau n'est plus de type ministériel, car aucun cabinet de ministre n'a à ce jour la capacité d'intervenir sur le budget de l'Etat. Dans un tel contexte et face à la mise en œuvre chaotique de la subvention en cours, il serait peut être envisageable de soumettre cette difficulté au président de la république afin que des solutions idoines soient trouvées.

Sur la base de cette observation le Conseiller **Symolin ONDO** s'est appesanti sur l'importance de veiller au respect du processus hiérarchique pour le traitement d'un dossier qui engage le gouvernement. Il a par ailleurs fait part de la possibilité pour le Ministre de la santé d'adresser une correspondance au Chef du gouvernement afin de solliciter la mobilisation de l'ensemble des départements ministériels concernés par les processus de mobilisation de fonds de contre partie. De plus, il s'est engagé à appuyer le BP pour essayer de chiffrer tout les efforts financiers du gouvernement, sur la base d'un état récapitulatif des difficultés rencontrés pour la mobilisation de la contrepartie nationale que l'UCP aura la responsabilité de produire.

**Le Président du CCM** est revenu sur le fait que la présente AG aurait pu comporter comme point de discussion l'examen du rapport de progrès (PU/DR) de la mise en œuvre du Projet TB.

Suite, à l'indication du gestionnaire de portefeuille, l'Unité de Coordination aurait dû transmettre au Fonds Mondial son premier PU/DR à la date du 15 février 2017. Le comité de Suivi Stratégique du CCM n'ayant pas reçu ledit rapport de progrès pour examen avant transmission au FM conformément aux dispositions du manuel de procédures du BP, le Coordonnateur de l'UCP a été invité à s'expliquer sur les raisons de ce vice de procédures.

A ce sujet, le Coordonnateur a affirmé avoir reçu de Madame le gestionnaire de portefeuille un courriel informant du report de la date de soumission du PU/DR à la date du 05 avril 2017, compte tenu des bugs informatiques constatés dans ce formulaire pré-rempli par les équipes de Coordination dont elle assure la gestion.

**Le Secrétaire Permanent** est revenu sur l'importante du soutien accordé aux malades et a exhorté les collègues du CCM à ne jamais perdre de vue l'engagement à travailler pour la mobilisation des ressources en leur faveur. Il a estimé que les efforts de mobilisation de ressources du CCM ne doivent pas être annihilés et la mise en œuvre du projet compromise à cause de quelques individus.

De plus, au regard des signaux forts donnés par le Fonds Mondial lors de sa mission du 13 au 16 Novembre 2016 en simplifiant les actions de gestion créant de facto des conditions propices à une mise en œuvre réussie du projet tuberculose, le Bénéficiaire Principal n'a plus d'excuse pour réussir ce pari.

Au nom de la société civile, **le représentant de la Croix Rouge** a suggéré une recommandation au Bureau du CCM afin que celui-ci veille désormais à la présence systématique du PNLT aux Assemblée Générale du CCM pour lesquelles les difficultés de mise en œuvre doivent être débattues.

Le **Dr NKONE ASSEKO** a rappelé au Président du CCM l'urgence d'accuser réception de la lettre du Fonds Mondial même si le CCM ne parvient pas à se positionner quand à l'acceptation de cette manne financière.

Reléguant cette proposition, le Coordonnateur Générale du RENAPS-AJ, **Mr Guy MOMBO LEMBOMBA** a soutenu que l'heure n'était plus au renvoi de la décision du CCM qui a obligation de clarifier sa position à cours de cette AG, compte tenu du fait que le délai qui lui était imparti pour répondre au Fonds Mondial ait été largement entamé. Il a par ailleurs, exhorté l'AG à marquer son accord pour le bien des malades.

S'étonnant de ne pas avoir entendu de mesures concrètes pour la résolution des difficultés de la mise en œuvre, la Directrice de l'ONUSIDA, **Madame Inge TACK** a exprimé le souhait de disposer au cours de la prochaine AG du CCM, de la présentation d'un rapport d'étape du Projet TB. Présentation au cours de laquelle le Bénéficiaire Principal aura la responsabilité de se montrer transparent.

Pour information, le **Dr Dieudonné NKOGHE** a instruit l'assistance des mesures prises par le Cabinet du Ministre de la Santé pour garantir un travail consensuel entre les acteurs de mise en œuvre notamment par la tenue d'une rencontre périodique qui ont eu le bénéfice d'améliorer

la qualité des rapports entre l'UCP et ses Sous Bénéficiaires. Cette pression qui visiblement se traduit par une amélioration dans l'exécution des tâches peut si celle-ci est maintenue conduire à une nette amélioration de la mise en œuvre.

Le **Dr NKONE ASSEKO** a pour sa part sollicité du Bénéficiaire Principal une présentation de la dernière reprogrammation des activités de la mise en œuvre effectuée dans le cadre de la mission d'assistance technique pour la réallocation budgétaire.

A cet effet, le **Président du CCM** tout en prenant acte de la volonté du CCM de soumettre une demande financement au Fonds Mondial pour la reconduction du Programme Tuberculose, a exprimé l'urgence de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire dont l'objectif est de passer en revue les difficultés de la mise en œuvre actuelle du projet Tuberculose, l'état des exécutions des engagements de l'Etat sur la TB, le Rapport de Progrès de l'année 2016 ainsi que les actions de gestion mis à jour par Fonds Mondial. A l'unanimité, les membres du CCM ont convenue de la tenue de cette Assemblée Générale à la date jeudi 02 Mars 2017 à partir de 9h30 au siège du CCM.

Dans cette optique l'équipe de l'UCP a été invitée à apprêter pour cette rencontre à travers une matrice, le bilan d'étapes de la mise en œuvre présentant les activités planifiées, celles qui ont été réalisées, les difficultés rencontrées et les solutions proposées. Puis, le Conseiller à la Primature **Mr Symolin ONDO** demandé au Coordonnateur de l'UCP de préparer à son intention un mémo de la conclusion des échanges entretenus avec son interlocuteur à la Trésorier de spéciale.

#### **Discussion sur les indicateurs de performance annuels du CCM proposés par le FM.**

L'évaluation de la performance annuelle de l'instance de coordination intervenant lors de la soumission de la requête de financement pour la reconduction du programme, l'AG a été invitée à se prononcer sur les six (6) indicateurs proposés par le Fonds Mondial pour lesquels trois (3) ont particulièrement retenue l'attention du Bureau du CCM.

- **Il n'y a pas de rupture de stock de médicaments essentiel et aucun décaissement d'urgence n'a été nécessaire pour éviter une rupture de stock.**

Pour ce premier indicateur, l'Assemblée Générale du CCM ne dispose d'aucune ressource pour suivre et contrôler le système de gestion, d'approvisionnement et des stocks du Bénéficiaire Principal. En conséquence, il ne peut donc être en mesure de garantir le résultat de cet indicateur. Toutefois, la responsabilité du CCM à l'utilisation des médicaments par les bénéficiaires finaux, des missions de visite de sites et des réunions du comité de suivi stratégique avec les parties clés responsables de la gestion des médicaments seront organisées.

- **Aucune subvention du portefeuille n'a reçu 2 notes B2/C consécutives**

Le **Conseiller Symolin ONDO** a proposé de ne pas rejeter cet indicateur, mais le reformuler en indicateur indirecte de suivi pour qu'il n'y ait pas de détachement total du CCM dans ses prérogatives de supervision.

Toutefois, du point de vue de l'Expert en suivi évaluation de l'ONUSIDA, le **Dr Rodrigue NZE EYOO**, le CCM n'a pas à endosser les responsabilités qui sont celles du Bénéficiaire Principal.

Le Secrétaire Permanent a estimé que le rôle du CCM étant celui du suivi stratégique, le CCM ne saurait se substituer au BP dans ses missions. Par conséquent, la notation du BP peut être attribuée au CCM. Le cas échéant, cela nécessiterait des grandes réformes structurelles au niveau du CCM et de son secrétariat.

- **L'ICN a négocié avec le gouvernement pour obtenir la signature de l'accord sur les privilèges et immunités.**

L'Assemblée Générale s'est montrée perplexe quand au sens véritable à donner à cet indicateur, qui selon Madame la DGS s'apparenterait à une demande d'intervention du CCM pour faciliter la signature d'un accord de siège entre le Gabon et le Fonds Mondial. Accord de siège qui se négocie auprès du ministère des affaires étrangères d'un pays pour conférer au personnel d'une instance internationale en voie d'établissement, des droits de privilèges et immunités.

Aussi, l'Assemblée Générale a chargé le Secrétaire Permanent d'obtenir plus d'informations auprès du Fonds Mondial concernant cet indicateur.

#### **4 – Examen et validation de l'auto-évaluation des critères d'éligibilités du CCM et du Plan d'amélioration 2017.**

Dans le cadre de l'autoévaluation de l'éligibilité du CCM, pour garantir l'accès au prochain financement du Fonds Mondial, le Comité de Suivi stratégique (CSS) s'est réuni le Mercredi 21 Décembre 2016 dans les locaux du Secrétariat Permanent afin de passer en revue les critères d'admissibilités retenus par le Fonds Mondial dans son formulaire d'évaluation allégée. Au cours de cette séance de travail, les membres du CSS ont pu apprécier la qualité des informations à transmettre au Fonds Mondial pour un examen des critères d'éligibilité du CCM et de la performance de ses organes de fonctionnement. Ils ont également pu statuer sur l'adoption des activités figurant au plan d'amélioration et au plan d'action 2017 proposées pour garantir ladite performance.

Avant de procéder à la présentation des résultats de cette autoévaluation, le Secrétaire Permanent a expliqué que cette activité est une obligation pour le CCM dont la mise en œuvre relève de la responsabilité du Comité de Suivi Stratégique et pour laquelle les conclusions et livrables doivent nécessairement être partagés à l'ensemble des membres et validés par l'Assemblée Générale.

#### **Pour les Critères d'éligibilités :**

##### **Critère 3 : Reconnaissance de l'importance du Suivi Stratégique**

La notation des différents points relevant de ce critère a été jugée satisfaisante dans son ensemble, car le procès verbal de constitution du Comité de Suivi Stratégique atteste de l'intégration de la Société Civile au sein de ce comité technique du CCM et de la prise en compte du critère de compétence dans le choix de ces membres. De plus, le CCM dispose d'un plan et des

outils de suivi stratégique qui améliore l'accompagnement du BP et des SB par le comité de supervision.

#### **Critère 4 : implication des populations infectés et affectés au sein du CCM**

Le respect du critère 4 a été jugé satisfaisant. Conformément aux recommandations du Fonds Mondial, on dénombre au sein de notre Instance de Coordination National, un représentant des PVVIH, un représentant du collectif des anciens malades de Tuberculose, un représentant des personnes affectées par le Paludisme et même l'ONG Agir pour le Genre dont la vocation est d'œuvrer à la promotion de la santé auprès de HSH.

#### **Critère 5 : Sélection transparente et documentée des organisations de la Société Civile membre du CCM**

La revue du critère 5 a abouti à un résultat peu satisfaisant par le faite que seulement 4 des 5 groupements de la Société Civile pris en compte pour juger du respect de ce critère d'éligibilité ont déjà procédé au renouvellement de leur membre suivant une procédure transparente et documentée. Seul le réseau des personnes affectées par le VIH, bien que disposant de toute la documentation décrivant cette procédure n'a pas encore effectué un renouvellement de ses membres par égard aux recommandations de l'Assemblée Général du CCM datée du 15 Octobre 2015 et en respect des directives fixées par le FM et repris dans la fiche d'orientation pour l'organisation des élections au sein des ONG mis à sa disposition par le Secrétariat du CCM.

#### **Critère 6 : Mise en œuvre de la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.**

Le respect du critère 6 a été jugée insuffisant compte tenu de la non application de la politique de gestion des conflits d'intérêts au cours des Assemblée Générale du CCM. Bien que le CCM dispose d'une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, de formulaires d'acceptation de ladite politique et de déclaration des conflits d'intérêts potentiel, l'absence d'un comité ou de personnes spécifiquement chargées de veiller au respect des procédures en matière de conflits d'intérêts ont conduit à un résultat mitigé.

A cet effet, les membres du CCM ont été exhortés à procéder à la signature du Formulaire d'acceptation de la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts conforme aux exigences du Fonds Mondial au moment qui leur sera indiqué au cours de cette AG.

#### **Pour les critères minimaux :**

Critère 4.i : La parité entre hommes et femmes au sein du CCM n'ayant pu être garanti (45% de femmes contre 65% d'hommes), le Secrétaire Permanent a fait constaté qu'il n'est pas toujours aisé pour le CCM d'intervenir sur le choix des membres élus ou retenus par leur institution de référence pour intégrer le comité.

Critère 5 L : Le Secrétaire permanent a admis que le non respect de ce critère minimal fait parti de l'une des grandes faiblesses du CCM. Il défini les processus permettant l'échange d'informations avec les groupes constitutifs par l'intermédiaire de leur représentant, la difficulté ne pourra être contournée que part la création d'un site web du CCM pour faciliter la retro

information entre les membres et leur base, telle que proposée dans le plan d'amélioration 2017.

Aussi, il est à retenir qu'au terme de cette évaluation sur les 6 critères d'éligibilités des CCM, seul les critères d'éligibilités 5 et 6 ont été sujets à des résultats pour lesquels la performance du CCM Gabon mérite d'être améliorée. En raison notamment du non respect de certains critères d'admissibilités et critères minimaux, le CCM-Gabon a enregistré une notation de son niveau de performance estimé à moins de 90%. Aussi, une mise en œuvre effective du plan d'amélioration 2017 s'avère nécessaire pour rehausser ce niveau de compétitivité

### **Plan de renforcement de capacités 2017 et Plan d'action budgétisé 2017-2018-2019**

Après la présentation des résultats de l'autoévaluation et du plan d'amélioration du CCM qui ont été validés à l'unanimité, le Président du CCM a présenté à l'assemblée générale le plan d'action budgétisé du CCM 2017-2019. Eu égard à la difficulté de financement actuelle, certains membres du CCM se sont interrogés sur la possibilité pour le Fonds Mondial d'assumer en totalité la prise en charge de tout le processus du Dialogue Pays. A cette question, le Secrétaire permanent a rappelé que les directives du Fonds Mondial n'autorisent que la prise en charge de quelques réunions techniques.

Par ailleurs, le Président a fait part aux membres du CCM de la volonté pour le Bureau de procéder à une amélioration du traitement du Secrétaire Permanent par une augmentation mensuelle de 100.000 FCFA compte tenu des nouvelles contraintes budgétaires fixant à 150 000 euros le montant budgétaire pour les trois années. Le Président a estimé que eu égard à l'expérience accumulée du SP, de son engagement qui vont bien au-delà de ses TDR et la charge de travail qui ne cesse d'accroître, cette augmentation se justifie amplement. Certains membres du CCM ont également estimé que le niveau de traitement salarial n'est pas à la hauteur des exigences liées à ce poste. Aussi, l'Assemblée générale du CCM tout en validant le plan d'action 2017-2018-2019 a marqué son accord pour une augmentation de salaire du SP.

Après, la présentation des résultats de l'auto évaluation de l'éligibilité du CCM, le plan de renforcement de capacités et le plan d'actions du CCM pour l'année 2017 ont été validés à l'unanimité par les membres du CCM.

#### **5. Signature du Plan d'amélioration et des Formulaire d'acceptation de la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.**

A la demande de Bureau et du Secrétaire Permanent, les membres du CCM ont procédé à la signature du Formulaire d'endossement du plan de renforcement de capacités ainsi qu'à la signature des Formulaire d'acceptation de la politique de prévention et de gestion de conflit d'intérêt qui seront téléchargés sur le site du Fonds Mondial réservé aux CCM.

Au terme de l'examen de l'ensemble des points inscrit à l'ordre du jour la séance amorcée à 9h45, a été levé à 16h15 par le Président du CCM.

*GTJ*

Fait a Libreville le 02 MARS 2017

**Le secrétaire de séance**



**M. Louis Simplicie NGOMA**

**Le Président de séance**



**Pasteur Louis Gaspard OBIANG**